



COMMUNE
D'ORMONT-DESSUS
1865 LES DIABLERETS

La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal

Préavis municipal n° 12-2017 relatif au projet de budget de la Commune pour 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal susmentionné.

Le budget 2018, tel que présenté, laisse apparaître un léger excédent de recettes, soit **CHF 24'644.35**, qui se récapitule comme suit :

| | Budget 2018 | Budget 2017 | Comptes 2016 (indicatif) |
|--|-------------------|---------------------|-----------------------------|
| Recettes | 12'892'497.75 | 12'325'384.75 | 12'747'081.54 |
| Dépenses | -12'867'853.40 | -12'304'406.34 | -12'460'091.95 |
| Excédent de recettes | 24'644.35 | 20'978.41 | 286'989.59 |
| Amortissements | 932'900.00 | 846'900.00 | 1'084'183.65 |
| Versements aux réserves | 196'550.00 | 366'700.00 | 342'873.26 |
| Prélèvements aux réserves | -307'220.75 | -108'170.75 | -296'641.08 |
| Marge d'autofinancement (Cash-Flow) | 846'873.60 | 1'126'407.66 | 1'417'405.42 |

En préparant ce budget, la Municipalité avait pour objectifs d'équilibrer les charges et produits avec les moyens à disposition, afin de garantir nos obligations courantes et d'assumer l'entretien de notre patrimoine communal. Elle avait également pour but de répondre aux demandes de notre fiduciaire en utilisant les réserves accumulées depuis de nombreuses années sans péjorer les charges courantes.

Le budget, incluant les chiffres fournis par le Canton concernant la facture sociale, la péréquation et la police, a fait l'objet d'un travail tenant compte de notre capacité financière et des souhaits de nos Municipaux pour ce nouvel exercice. Au vu des inévitables futurs investissements, nous nous devons de faire des choix dans nos dépenses.

Ce sont donc des discussions de fond quant aux choix des projets à mettre en avant et à leurs financements qui ont pu être entamées, débouchant sur un travail plus productif que répressif.

Même si ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, étant donné l'évolution de ces coûts et de la répartition péréquative, il est primordial pour l'avenir de notre Commune d'équilibrer nos comptes tout en répondant de son mieux aux évolutions de nos villages tant sur leur aspect touristique que sur une vision à long terme pour ses habitants.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** le préavis municipal n°12-2017, relatif au projet de budget de la Commune pour 2018 ;
- Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

DÉCIDE

d'approuver le projet de budget de la Commune pour 2018, prévoyant **un excédent de recettes de CHF 24'644.35.**

Approuvé par la Municipalité dans sa e-séance du 09 novembre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ph. Grobéty



Le secrétaire :

C. Fuhrer

Annexe:

Budget 2018

Délégation municipale:

La Municipalité in corpore